

# Atelier régional n°1

Le COMITÉ DÉFENSE  
ET DÉVELOPPEMENT DE  
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Préparation de  
la Loi d'avenir  
pour l'agriculture

**LES EXPLOITATIONS  
AGRICOLES**  
*des établissements agricoles publics*

**Le 25 mars 2013**  
**au Lycée agro-environnemental**  
**du Pas-de-Calais - Site Arras**  
Route de Cambrai – Tilloy-Lès-Mofflaines (62)

# Le COMITÉ DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC (C D D E A P)

- Son origine, son but
- Ses membres
- Ses actions 2010-2012
- Son calendrier 2013
- Le comité en région

## Son origine, son but

Il a vu le jour le 10 novembre 2009, à l'occasion des assises de l'enseignement agricole public organisées par le ministère de l'agriculture, en réaction à celles-ci.

Le Comité permanent regroupe des **personnels et des usagers de l'enseignement agricole public**, ainsi que **des personnalités et organisations politiques**, dans le but :

- **d'informer** l'opinion sur l'état de l'enseignement agricole public,
- **de proposer** des solutions pour en améliorer l'audience et le fonctionnement,
- **et d'agir** pour que ses propositions soient mises en oeuvre.

## Ses actions 2010-2012

■ Lancement du comité lors d'une conférence de presse au Sénat le 17 novembre 2010.

■ Organisation de **4 opérations « vérité » dans des établissements publics agricoles**, en appui des sections locales SNETAP-FSU et SYAC-CGT : journées de visite et de rencontres avec les personnels, les usagers et les partenaires territoriaux, afin de prendre la mesure des savoir-faire, du potentiel, mais aussi des dégradations subies. Année scolaire 2010-2011.

■ **Forum-débat** organisé au Salon international de l'agriculture le 28 février 2012 sur le thème : « *Le modèle de développement agricole et les territoires ruraux évoluent : quelles conséquences sur les politiques publiques en termes de formation et d'éducation ?* ».

## Le comité en région Nord-Pas-de-Calais

Contact Frédéric LHEUREUX – Snetap-FSU  
[lheureuxfrederic@gmail.com](mailto:lheureuxfrederic@gmail.com)  
Portable : 06 51 71 87 61

Les Membres du Comité régional

- Marie Christine BLANDIN, Sénatrice EELV
- Catherine PIECUCH, Secrétaire régionale FSU
- Jean-Louis ROBILLARD, Conseiller régional EELV
- Jean WALLON, Conseiller général PS (62)
- Didier COSTENOBLE, Secrétaire départemental FSU
- Jean SCHEPMAN, Vice-président du Conseil général PS (59)
- Hervé MAYOLLE, Président du Comité régional FCPE

## Ses membres

Des dirigeants et élus du Parti Communiste Français, du Parti de Gauche, de la Gauche Unitaire, du NPA, du Parti Socialiste, des Verts, de la FCPE, de la FIDL, de la Confédération Paysanne, du MODEF, du SYAC-CGT, de la FNAF-CGT, du SNEP-FSU et du SNETAP-FSU.



## Son calendrier 2013

Organisation de **4 ateliers sur des thématiques particulières à l'Enseignement Agricole Public** dans le cadre de la préparation de la Loi d'avenir pour l'agriculture :

### Atelier n° 1

■ **Les exploitations agricoles des établissements agricoles publics**

### Atelier n° 2

■ Service public en milieu rural et aménagement du territoire

### Atelier n° 3

■ Promotion sociale

### Atelier n° 4

■ Alimentation et sécurité sanitaire

# FICHE SIGNALÉTIQUE ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC (E A P)

## L'EAP en chiffres

- Ses établissements
- Ses CFA et CFPPA
- 3 voies de formation
- 4 filières de formation
- Ses élèves

L'enseignement agricole public représente la deuxième communauté éducative de France.

Il est sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

### Ses établissements

- 216 établissements publics
- 617 établissements privés
- 141 centres d'apprentis dont 98 CFA publics
- 617 centres de formation adultes dont 223 publics
- 12 établissements supérieurs publics
- 200 exploitations ou ateliers technologiques rattachés aux EPLEFPA

Un total de 833 établissements de l'enseignement technique et 19 établissements supérieurs.

### 3 voies de formation

- La formation scolaire initiale
- La formation en apprentissage
- La formation adulte

### Ses CFA et CFPPA

Les CFA (Centre de formation pour apprentis) accueillent 35 512 apprentis dont 749 dans l'enseignement supérieur agromatique et vétérinaire

Les CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) ont accueilli 187819 stagiaires.

### 4 filières de formation

- Filière Production
- Filière Transformation
- Filière Aménagement
- Filière Services

### Ses Elèves

À la rentrée 2012 l'enseignement agricole a accueilli :

- 169 621 élèves dont 61 715 dans le public (36,4%)
- 32 894 étudiants dont 12 639 dans le public (38,4%)

*Les élèves à la rentrée 2012  
sont répartis comme suit :*



| Cycles                              | Effectif global | Dont Public |
|-------------------------------------|-----------------|-------------|
| 1er cycle (4ème 3ème et Dima)       | 33 505          | 3 265       |
| 2ème cycle général et technologique | 40 633          | 17 032      |
| 2ème cycle professionnel            | 124 304         | 28 779      |
| Cycle supérieur court               | 32 894          | 12 639      |
| Total                               | 169 621         | 61 715      |

# Les Ateliers régionaux du CDDEAP

## Atelier n° 1

### Les exploitations agricoles

*Des établissements agricoles publics*

## Fiche n° 1

- Historique
- Etat des lieux
- Les textes cadres

### Historique

Depuis les débuts de l'enseignement agricole contemporain, l'articulation entre les enseignements théoriques et pratiques a été recherchée en s'appuyant tour à tour sur l'existence des fermes-écoles, des exploitations d'application, des exploitations annexées et enfin plus récemment des centres constitutifs des EPL instaurés par la Loi Orientation Agricole (LOA) de 1999. C'est dire si l'intérêt pédagogique des exploitations est ainsi au cœur même de l'histoire et des évolutions de l'EAP. L'article R811-9 du code rural indique bien que « les exploitations agricoles et les ateliers technologiques sont des unités de production à vocation pédagogique ».



### Etat des lieux

Aujourd'hui, pour 188 établissements publics, on compte 192 exploitations. 2/3 d'entre elles sont orientées vers l'agriculture (élevages, cultures), 1/3 le sont vers l'horticulture et la viticulture (2 % en pisciculture).

L'ensemble de ces exploitations utilise 16500 ha de SAU (Surface Agricole Utile). La surface moyenne est de 117 Ha pour les systèmes agricoles, de 46 Ha pour les exploitations viticoles.

La surface moyenne des exploitations des lycées agricoles qui était supérieure à celle des exploitations « professionnelles » dans les années de création de l'EAP contemporain, ne l'est plus aujourd'hui. Elle a stagné pour les lycées agricoles en même temps que s'est imposée une « course » générale à l'agrandissement pour les exploitations professionnelles...

Les productions, animales et végétales, conduites dans les exploitations des lycées agricoles, sont globalement représentatives de celles pratiquées dans les différentes régions.

Les systèmes de production hérités du modèle des années 1960-1970, évoluent lentement.

Cependant au 1er janvier 2012, 7 % des exploitations de l'EAP conduisent des surfaces selon le cahier des charges de l'agriculture biologique (soit 13 % des surfaces de la ferme "Enseignement Agricole Public").

### Les textes cadres

#### Code Rural article R 811-9

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont des **unités de production à vocation pédagogique**.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après première transformation, qui assure à ce titre les fonctions économiques, environnementales et sociales prévues à l'article L.311-1 du code rural.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement ».

#### Note de Service DGER du 25 juin 2001

■ **La fonction de production** et de commercialisation de biens transformés ou non transformés et de services (dont les centres hippiques), dont la mise en oeuvre est indispensable pour l'accomplissement des deux autres fonctions ;

■ **La fonction de formation** par l'observation, par l'analyse technique et économique, par les démarches de diagnostics et de projets, pour les jeunes et adultes en formation dans l'EPLEFPA, pour les enseignants, ingénieurs et formateurs, mais aussi pour d'autres publics ; fonction qui justifie à elle seule la présence des exploitations agricoles et des ateliers technologiques au sein des EPLEFPA ;

■ **La fonction de développement**, par leur contribution au développement agricole, au développement industriel, et plus largement au développement territorial (animation rurale et culturelle, insertion, coopération internationale) les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA jouent un rôle majeur dans l'accomplissement de ces missions de l'enseignement agricole.



# Les Ateliers régionaux du CDDEAP

## Atelier n° 1

### Les exploitations agricoles

*Des établissements agricoles publics*

## Fiche n° 2

- Problématique générale
- La mission pédagogique
- La mission développement expérimentation
- La fonction de production
- Les personnels

### Problématique générale

Historiquement, la présence des exploitations dans les lycées agricoles ne valait que par la mission pédagogique qu'elles étaient censées remplir.

Mises en place conjointement avec l'enseignement agricole « moderne », elles ont été le reflet d'une époque où s'est imposé un modèle d'agriculture qu'elles avaient pour mission de vulgariser. L'enseignement agricole ayant vocation alors à accompagner la politique agricole nationale.

Ce modèle est aujourd'hui l'objet d'un questionnement des citoyens et de la communauté scientifique, au regard des conséquences sociales, économiques, écologiques qu'il a généré... Les questions de sécurité alimentaires, de conditions de production et de commercialisation, d'éthique citoyenne sont devenues centrales dans les débats sur les évolutions de l'agriculture...

- Si l'ensemble du système de formation de l'EA est évidemment impacté par ces questionnements, le secteur de la production l'est tout particulièrement et avec lui les exploitations des établissements.
- Quel sens donner à la présence des exploitations dans les lycées agricoles ?
- Faut-il faire évoluer les missions assignées aux exploitations ?
- Faut-il faire évoluer la loi sur ces missions ?
- Faut-il faire évoluer leur structures...



### La mission pédagogique

Historiquement, la fonction pédagogique est la raison majeure d'exister des exploitations agricoles. Pour autant cette fonction n'est pas toujours si évidente et de nombreuses questions restent sans réponse :

- L'exploitation du lycée doit-elle être uniquement une vitrine ?
- A quel public s'adresse-t-on au travers des exploitations ?
- Quel est le coût pédagogique réel ?
- Qui doit financer ce « surcoût » pédagogique ?
- Quel intérêt des exploitations dans la formation des enseignants ?
- Comment mieux impliquer les personnels dans la vie et les choix des exploitations ?
- Quel accompagnement ...

### La mission développement expérimentation

La mission expérimentation développement s'appuie sur l'enseignement agricole, pour réorienter cela suppose une réactivation de cette mission des exploitations agricoles.

L'activité de développement s'est réduite au fil du temps, avec les réductions puis la suppression des crédits déconcentrés du Ministère de l'Agriculture. Aujourd'hui pour conduire des actions d'expérimentation, les centres sont réduits au rang de sous traitants et de faire valoir des organisations professionnelles ou instituts ou firmes privées.

- L'enseignement agricole et ses exploitations doivent-ils être au service d'une politique agricole ?
- Quel lien avec l'enseignement supérieur et les instituts publics de recherche ?
- Comment mutualiser les retours d'expérience ?
- Quels moyens consacrés à la recherche et au développement...

### La fonction de production

La fonction production des exploitations agricoles est souvent conduite dans le cadre de systèmes classiques de la région avec une tendance à la simplification pour des raisons strictement économiques car l'équilibre financier en dépend trop.

- Quelles évolutions des modes de production possibles ou nécessaires ?
- Quels modèles ?
- Quels objectifs dans le développement durable ? Dans le bio ?...

### Les personnels

Les exploitations sont pilotées par un directeur d'exploitation, souvent fonctionnaire de l'Etat. Elles comptent en moyenne 4 salariés sous statut de droit privé.

- Quels moyens humains faut-il envisager ?
- Quels statuts pour les DEA et les salariés ?
- Quelle formation pour les personnels ?
- Quel accompagnement ...



# Les Ateliers régionaux du CDDEAP

## Atelier n° 1

### Les exploitations agricoles

*Des établissements agricoles publics*

## Fiche n° 3

- Etats des lieux local et régional
- La mission développement expérimentation
- La fonction de production
- La mission pédagogique

### Etats des lieux local et régional

**La ferme régionale Nord-Pas-de-Calais** regroupe un peu plus de 360 ha répartis entre 9 exploitations : Le Quesnoy, Sains-du-Nord, Douai-Wagnonville, Dunkerque-Rosendael, Lomme-Lompret, Radinghem, Arras-Tilloy-lès-Mofflaines, Raismes-Valenciennes, Saint Omer-Le Doulac.

L'ensemble de ces exploitations travaille sur des productions aussi variées que les bovins et ovins viande, le lait, le maraichage en pleine terre et sous serre (dont une partie sous serre bioclimatique), l'horticulture, les grandes cultures (dont céréales) ou encore un peu d'arboriculture.

Ces exploitations sont engagées dans différents projets expérimentaux à l'image de l'exploitation d'Arras Tilloy Les Mofflaines. Cette exploitation couvre au total 98,8 hectares dédiés à la production de céréales et de grandes cultures. Elle compte deux salariés.

### La mission développement expérimentation

**L'exploitation d'Arras est référente nationale du réseau "ecophyto2018"**, dont l'objectif est la diminution de moitié de l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2018.

Pour cela elle travaille par exemple sur l'allongement des rotations, le désherbage mécanique, la conduite intégrée des céréales, ou encore la technique de pulvérisation bas-volume.

**L'objectif** est d'obtenir des données permettant un transfert pédagogique et territorial des innovations en grandes cultures. Mais également de renforcer les connaissances pour apporter des outils économiques, techniques et écologiques pour réduire les impacts négatifs des activités humaines sur la biodiversité.

**La ferme porte également une expérimentation sur le miscanthus.** Cette plante herbacée vivace, originaire d'Afrique et d'Asie est encore appelée « herbe à éléphant ». Elle semble présenter un intérêt pour l'agriculture et l'industrie en raison de sa productivité et de sa teneur en lignocelluloses. Ici l'exploitation cherche à obtenir des données scientifiques sur la conduite technique du miscanthus en plein champ, sa valorisation par combustion, son bilan carbone. **L'objectif** est de réaliser un bilan environnemental de cette filière en comparaison avec des éléments présents sur l'exploitation (haies, menue-pailles) et obtenir des données sur les potentiels calorifiques de ces "déchets".

**Enfin la ferme étudie le lien entre les productions agricoles et la biodiversité**, tout en préservant les fonctions de production. Sur le terrain la mise en place d'éléments paysagers permet l'augmentation des zones refuges pour les insectes auxiliaires, favorisant des méthodes de lutte naturelle contre les prédateurs des cultures.

### La fonction de production

**Sur l'exploitation d'Arras**, la répartition des cultures en surface est la suivante :

- Blé : 39,93 ha- Orge : 7,6 ha
- Féveroles : 3,93 ha
- Betteraves sucrières : 12,53 ha
- Maïs grains : 3,90 ha
- Colza : 0,53 ha
- Plants de pommes de terre pour expérimentation : 3,54 ha
- Endives pour expérimentation : 3 ha
- Surfaces gelées sans production : 9,55 ha.



### La mission pédagogique

**L'exploitation d'Arras est utilisée pour les ateliers de pratiques professionnelles pour les élèves du secondaire.**

**De même elle sert de support aux travaux dirigés des BTS, les stagiaires du CFPPA et les apprentis du CFA.**

**Elle participe au développement des territoires notamment par l'animation du milieu rural, par des essais (endives ou de pommes de terre), ou encore des partenariats avec différents acteurs de la zone.**

## LES EXPLOITATIONS AGRICOLES des établissements agricoles publics

**Le 25 mars 2013**  
**au Lycée agro-environnemental**  
**du Pas-de-Calais - Site Arras**  
Route de Cambrai – Tilloy-Lès-Mofflaines (62)

**« Quelle place et quelles missions pour les  
exploitations dans les établissements agricoles  
publics »**

### Matinée

**9h00 – 9h30**

Accueil du Comité et des invités extérieurs

**9h30 – 10h00**

*Présentation du Comité et de l'action*

**10h00 – 11h00**

*Introduction de la thématique :  
« Quelle place et quelles missions pour les exploitations dans les  
établissements agricoles publics »  
Témoignages - Échanges - Débats*

**11h00 – 12h00**

*Visite de l'exploitation d'Arras: témoignages - échanges – débats*

**12h00 – 12h30**

*Moment convivial autour de produits locaux*

### Déjeuner

### Après midi

**13h45 – 15h30**

*Élaboration des conclusions du Comité*

**15h30 – 16h00**

*Conclusion de l'Atelier*

**16h00 – 16h30**

*Point Presse*

# Accès au lycée, site Arras



Lycée Agro-environnemental d'Arras- Route de Cambrai - (62) Tilloy-lès-Mofflaines  
Tél. : 03 21 60 73 00 - Fax : 03 21 60 73 13

→ A deux kilomètres du Centre d'ARRAS sur la RN 39, le Lycée bénéficie de la proximité des autoroutes A1, A2 et A26. La gare TGV d'Arras est à 2.5 km.

→ Une ligne de bus de ville (Sté Artis toutes les 40 minutes) dessert le lycée.

## Le COMITÉ DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC (CDDEAP)



**PCF** (Parti communiste français) / **Parti de Gauche** (Ecologie, socialisme, république) / **Gauche Unitaire** / **NPA** (Nouveau parti anticapitaliste) / **Parti Socialiste** / **Les Verts** (Parti écologiste) / **FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves) / **FIDL** (Syndicat lycéen) / **Confédération Paysanne** (Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs) / **MODEF** (Confédération syndicale agricole des exploitants familiaux) / **SYAC-CGT** (Syndicat national du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche / Confédération générale du travail) / **FNAF-CGT** (Fédération nationale agroalimentaire et forestière / Confédération générale du travail) / **SNEP-FSU** (Syndicat des enseignants d'éducation physique et sportive et des professeurs de sport – Fédération syndicale unitaire) / **SNETAP-FSU** (Syndicat national de l'enseignement technique agricole public – Fédération syndicale unitaire).